

## Questions au Feuilleton

tée, b) quelle aurait été leur rémunération globale si elles avaient toutes été employées pendant une année complète, c) combien d'entre elles touchaient un traitement de (i) \$20,000 et plus (ii) \$35,000 et plus (iii) \$50,000 et plus?

2. Quel était le traitement ou l'échelle de traitement des cinq employés les mieux rémunérés de la Société?

**M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** L'Eldorado aviation Limitée répond comme suit: 1.

	le 31 mars 1968	le 31 mars 1970	le 31 mars 1972	le 31 mars 1974
a)	35	39	33	48
b)	\$315,400	\$421,000	\$390,700	\$583,000
c) (i)	néant	1	5	7
(ii)	néant	néant	néant	néant
(iii)	néant	néant	néant	néant

2. L'Eldorado Aviation Limitée considère qu'il n'est pas dans son intérêt de révéler les traitements de ses cadres supérieurs, puisqu'il s'agit d'une entreprise concurrentielle.

## LES FONCTIONNAIRES DES ARSENAUX CANADIENS LTÉE

Question n° 829—**M. Stevens:**

1. Le 31 mars des années 1968, 1970, 1972 et 1974 respectivement a) combien de personnes étaient à l'emploi des Arsenaux canadiens Limitée, b) quelle aurait été leur rémunération globale si elles avaient toutes été employées pendant une année complète, c) combien d'entre elles touchaient un traitement de (i) \$20,000 et plus (ii) \$35,000 et plus (iii) \$50,000 et plus?

2. Quel était le traitement ou l'échelle de traitement des cinq employés les mieux rémunérés de la Société?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** 1.

	31 mars 1968	31 mars 1970	31 mars 1972	31 mars 1974
a)	1,002	589	363	419
b)	\$5,567,021	\$3,909,078	\$3,062,608	\$3,802,853
c) (i)	1	3	2	5
(ii)	—	—	—	—
(iii)	—	—	—	—
2. Échelle de traitement	\$	\$	\$	\$
	19,000—24,000	22,000—27,000	25,000—31,000	26,750—33,750
	17,000—22,500	20,000—25,000	22,000—28,000	23,500—30,000
	17,000—22,500	20,000—25,000	17,700—22,100	22,200—27,800
	16,906—19,211	19,100—21,700	20,100—24,200	20,300—25,400
	15,452—17,558	17,400—19,800	18,010—19,578	19,715—22,407

## LES FONCTIONNAIRES DE L'OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

Question n° 835—**M. Stevens:**

1. Le 31 mars des années 1968, 1970, 1972 et 1974 respectivement a) combien de personnes étaient à l'emploi de l'Office de stabilisation des prix agricoles, b) quelle aurait été leur rémunération globale si elles avaient toutes été employées pendant une année complète, c) combien d'entre elles touchaient un traitement de (i) \$20,000 et plus (ii) \$35,000 et plus (iii) \$50,000 et plus?

2. Quel était le traitement ou l'échelle de traitement des cinq employés les mieux rémunérés de l'Office?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** 1.

a) 62—1968  
60—1970  
60—1972  
59—1974

b) \$317,223—1968  
332,817—1970  
345,945—1972  
437,653—1974

c) (i) Aucun—1968  
Aucun—1970  
Un—1972  
Un—1974  
(ii) Aucun—1968 à 1974  
(iii) Aucun—1968 à 1974

2.	1968 \$	1970 \$	1972 \$	1974 \$
1.	13,308 à 15,118	16,068 à 18,260	17,969 à 20,421	18,867 à 21,442
2.	9,953 à 11,309	10,500 à 11,931	11,034 à 12,538	13,070 à 14,852
3.	9,353 à 10,627	9,867 à 11,211	8,862 à 9,738	12,358 à 14,043
4.	7,441 à 8,176	7,850 à 8,626	8,862 à 9,738	10,547 à 11,989
5.	7,441 à 8,176	7,850 à 8,626	7,139 à 7,846	10,049 à 11,043

## LA CONVERSION AU SYSTEME MÉTRIQUE DE POIDS

Question n° 837—**M. Beatty:**

Le gouvernement a-t-il enquêté auprès des fabricants et des fournisseurs de balances en vente chez les détaillants, afin de déterminer si la conversion des articles actuels au système métrique pourra s'effectuer sans frais supplémentaires ou inconvénients pour les détaillants et, dans l'affirmative, quel a été le résultat de cette enquête?

**M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** La Commission métrique a créé un groupe spécial chargé de se pencher sur les problèmes de conversion des appareils à mesurer de toutes sortes afin de permettre l'introduction du système métrique.